

# FEDERATION CYCLISTE WALLONIE-BRUXELLES (F.C.W.B.)

Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize Tél: 02/349 19 20 - info@fcwb.be

## FORMULAIRE D’AFFILIATION 2023 CLUB ORGANISATEUR

### Composition de Comité

A compléter en caractères d'imprimerie (**formulaire également disponible sur [www.fcwb.be](http://www.fcwb.be)**)

Tout formulaire incomplet ou non conforme sera renvoyé à l'expéditeur

Dénomination : ..... N° matricule : .....  
Numéro d'entreprise ou unité d'établissement (BCE) : ..... (Attention cette mention est une obligation légale)  
Date de fondation : ..... N° de compte financier : .....  
Siège : Rue ..... N° ..... Bte .....  
C.P.: ..... Commune : ..... Prov : .....  
tél: ..... fax: ..... e-mail éventuel : .....

Le club dispose d'un Défibrillateur Automatique Externe (3):  OUI .....  NON

Si oui, date de la formation à l'utilisation : .....

Président (1): Nom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... GSM : ..... E-mail : .....  
Secrétaire (1): Nom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... GSM : ..... E-mail : .....  
Trésorier (1): Nom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... GSM : ..... E-mail : .....  
Correspondant (2): Nom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... GSM : ..... E-mail : .....

Date: ..... / ..... / .....

Signatures

Secrétaire

Président

.....

Cachet club

.....

(1) Ces fonctions (président, secrétaire, trésorier) sont incompatibles entre elles. Il faut donc **3 personnes différentes**

(2) Le correspondant est la personne officielle à laquelle la FCWB adresse tout courrier

(3) Rappel article 85 du ROI : Les cercles qui peuvent pratiquer leur(s) discipline(s) sportive(s) dans une infrastructure sportive doivent veiller au respect du décret du 25/10/2012 relatif à la présence de Défibrillateurs Externes Automatiques (DEA) de catégorie 1 dans les infrastructures sportives.

Les cercles qui disposent de leurs propres infrastructures sportives doivent par conséquent veiller à la présence et à l'entretien des D.E.A. . Ils veillent à l'information et à la formation régulière à l'usage du DEA, ainsi qu'à la participation de membres du cercle, et/ou de leur organisation, à cette formation, dans les conditions fixées par le Gouvernement.

Le prix de l'affiliation annuelle pour un club organisateur s'élève à 100€.

N.B. : Un club sans compétiteurs licenciés doit, pour être reconnu à part entière par la F.C.W.B., et donc avoir droit de vote aux Assemblées générales ainsi que le pouvoir d'organiser et d'inscrire au calendrier Route, piste, cyclocross, ou Off Road, répondre aux conditions statutaires et compter un minimum de 30 membres,

La cotisation de membre est fixée à **7,00 €**. Le prix de vente, par les clubs, des cartes d'affiliation à leurs membres **est laissé à l'appréciation des responsables du comité de chaque club**.

Tous les paiements sont à effectuer préalablement sur le compte FCWB : IBAN BE39 2710 0610 0019 – BIC GEBABEBB.